



«Autre Soie»

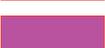
Phase 2 _ Composition urbaine

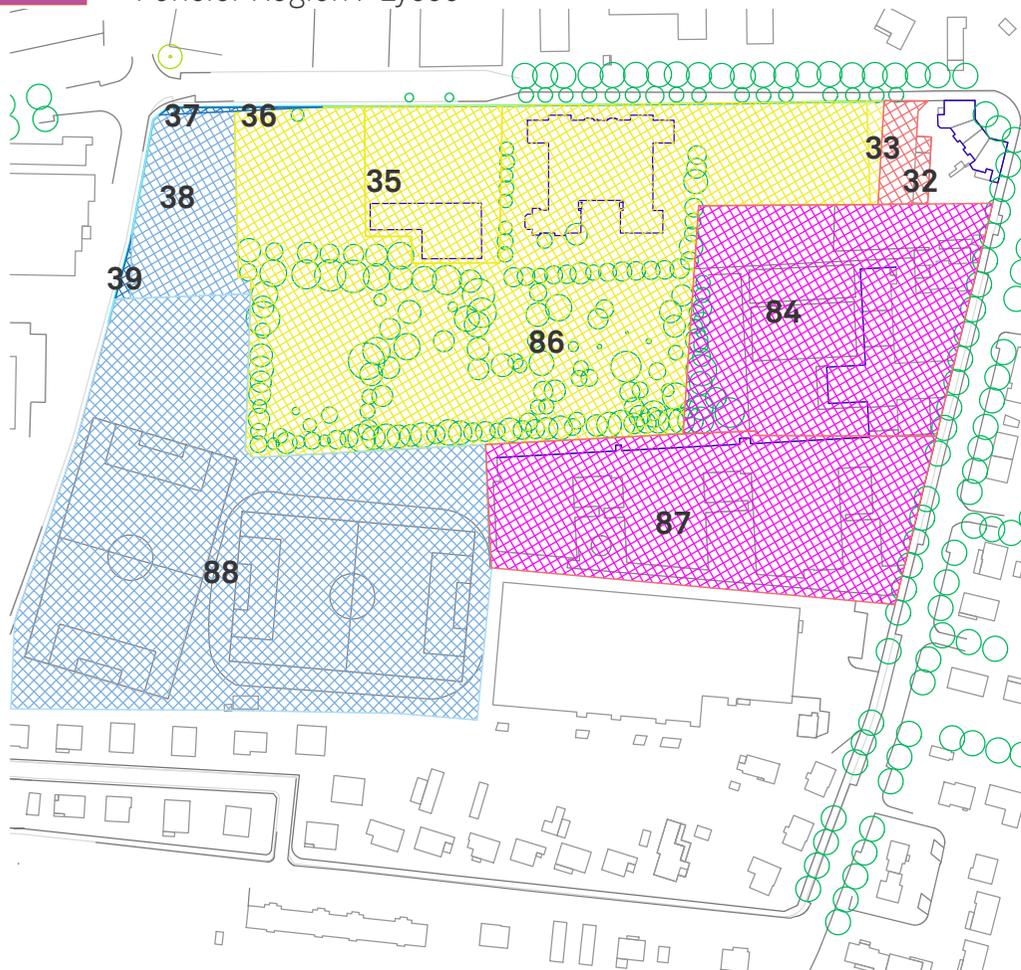
Éléments de composition urbaine et espaces extérieurs

Programmation et surfaces

22 Mai 2017

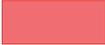
Rappel des emprises et propriétés foncières

	Foncier État	35, 33, 86	Foncier État
	Foncier Ville	38, 88	Foncier Ville
	Foncier Club la Soie - DCB	37, 36, 39	Foncier Club la Soie - DCB
	Foncier en cours d'acquisition par EMH	32	Foncier en cours d'acquisition par EMH
	Foncier Région > Lycée	87, 84	Foncier Région > Lycée



Foncier et domanialité

Rappel des emprises et propriétés foncières

-  Foncier État
-  Foncier Ville
-  Foncier Club la Soie - DCB
-  Foncier en cours d'acquisition par EMH
-  Foncier Région > Lycée



35 : 3243 m² Foncier État
33 : 209 m²
86 : 24289 m²

38 : 2912 m² Foncier Ville
88 : 22881 m²

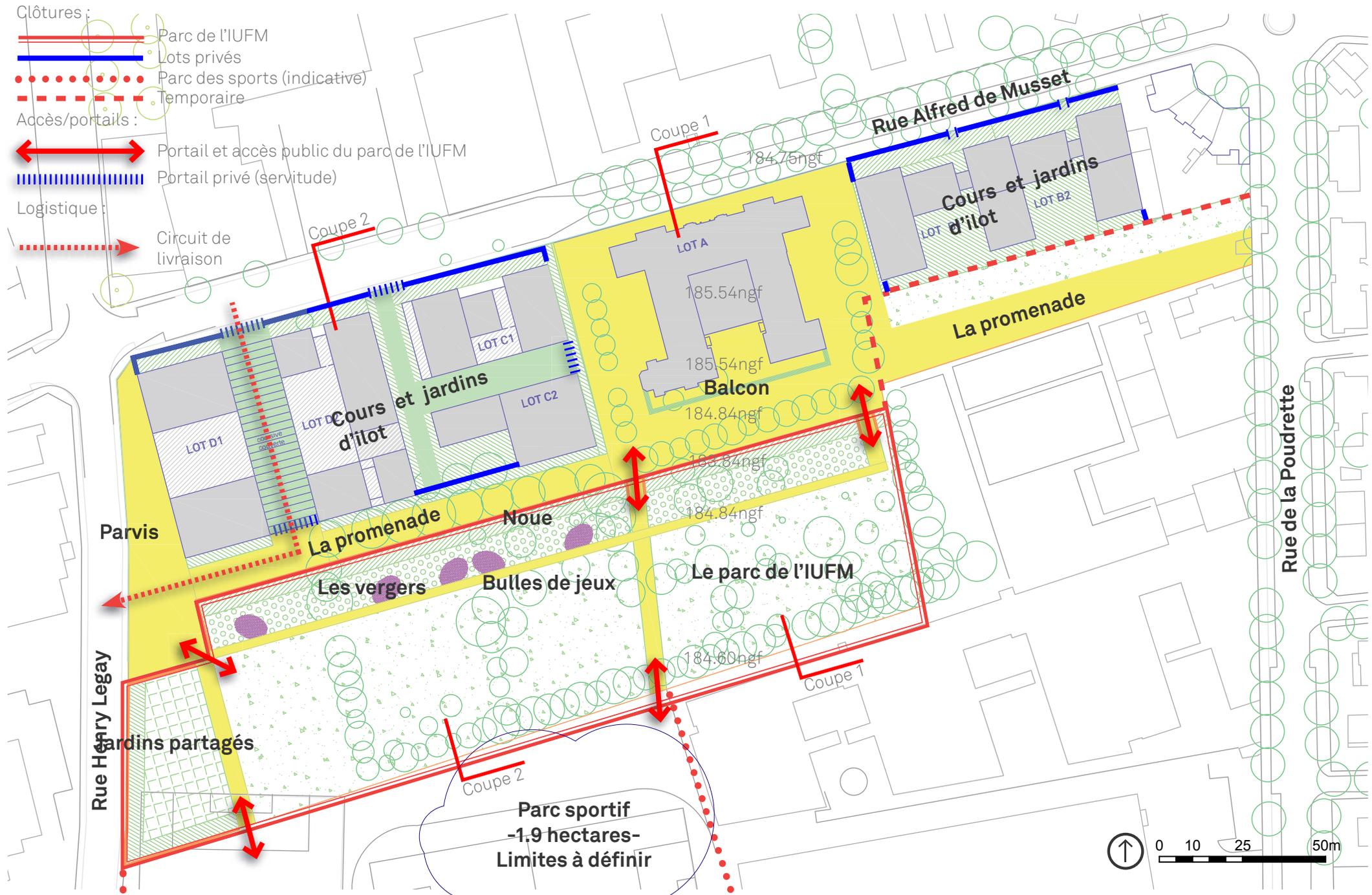
37 + 36 : 92 m² Foncier Club la Soie - DCB
39 : 75 m²

32 : 748 m² Foncier en cours d'acquisition par EMH

84 : 1171 m² Foncier Région > Lycée
87 : 1353 m²

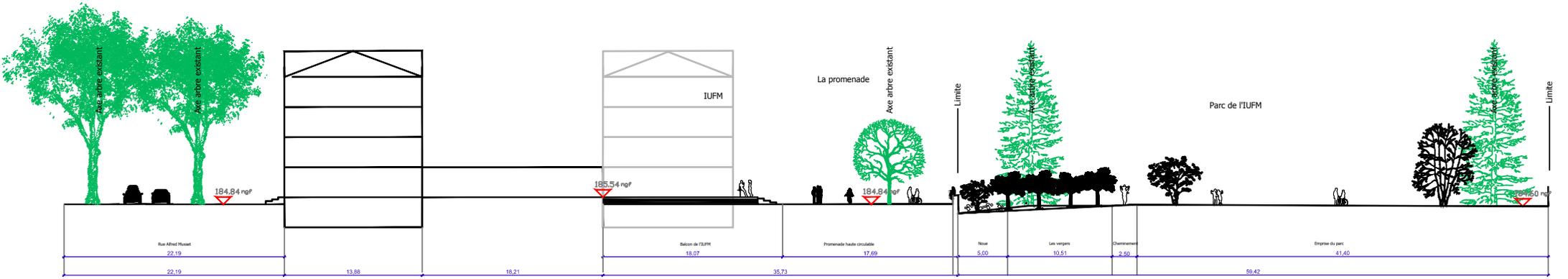
«Autre Soie»

Les grands éléments de composition de la frange sud et du parc :
2 scénarii de découpage des espaces publics et privés

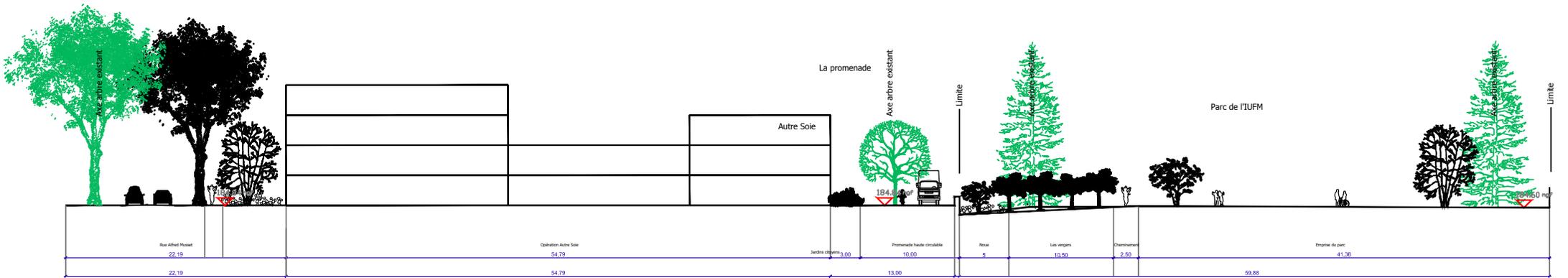


Les grands axes de composition

Les paysages transversaux de l'autre soie



Coupe 1



Coupe 2

Scénario paysager 1 : La promenade publique

Les deux grandes allées publiques nord/sud de la composition urbaine et paysagère du scénario 1 permettent de maintenir **des perspectives nord/sud généreuses** depuis les abords du lot A patrimonial dit « Maison Jeanne d'Arc ». Elles sont le support d'une trame d'aménagement future sur le long terme en cas de mutabilité des emprises situées au nord de la rue Alfred de Musset. **Les deux allées sont l'écrin minéral et arboré de cette bâtisse remarquable.**

La large promenade publique est/ouest est l'axe majeur de la composition paysagère. Elle inscrit le quartier dans son contexte et dans la chaîne des équipements. La promenade s'appuie sur la trame paysagère existante et sur la ressource arborée présente. Elle assure **une liaison et une continuité douce et qualifiée entre la rue de la poudre et le rue Henry Legay.**

La promenade public du parc combinée aux deux grandes allées du lot A permettent de mettre en valeur le patrimoine architectural et arboré existant. Leur statut public rend possible une desserte variée et multiple aux logements. La programmation des RDC possiblement en rapport avec les espaces publics enrichit les usages potentiels directement en pied des opérations (terrasses, exposition, accès direct, usages participatifs, etc.).

Les cours jardinés privatives sont des aménagements libres et évolutifs selon la volonté des habitants. Elles sont autant de lieux de rencontre et de vie associative inter/ilot ou inter parc/ilot. En façade est du lot D1, une cours devient desserte et emprise logistique afin de répondre aux besoins de la nouvelle salle accueillant du public. Accessible depuis la rue Alfred de Musset au nord, cette voie de desserte privative débouche sur la promenade publique du parc afin d'évacuer les véhicules de livraison ou autre.

En analyse, la perception du jardin du Clos des Cèdres actuel est celle d'un espace vert isolé car au cœur de cours arrières et de terrains de sport, fermé car enclavé par des clôtures, et peu accessible car ses entrées sont confidentielles. Du point de vue géographique, le site est plan. Le patrimoine végétal qui y est installé depuis approximativement une ou deux génération est de caractère ornemental et principalement persistant. Les sujets sont de grand développement et ont été densément plantés. L'emprise et la densité important des plantations viennent renforcer la sensation de fermeture et la trop prégnante intériorité du jardin.

L'ambition du projet paysager de l'Autre Soie est de convertir le jardin peu valorisé et plein de potentialités d'aujourd'hui en un parc « citoyen » plus vaste et plus riche en habitudes et en usages ainsi qu'autour d'un mode de fonctionnement où la gestion et la cueillette sont supports pédagogiques.

Les **limites existantes du jardin existant sont étirées** vers la rue Henry Legay pour créer le parc de l'IUFM. Les limites sont traitées avec un dispositif en saut de loup pour être discrète et conserver les ouvertures et le dialogue entre les opérations et le parc.

Certains arbres existants seront conservés et d'autres abattus. Leur conservation ou non, sera étudiée en fonction de leur qualité esthétique, leur bon état sanitaire ainsi que par rapport à l'évolution de la topographie et des perceptions du lieu.

Différentes strates végétales vont s'appuyer sur les sujets existants conservés pour matérialiser le nouveau parc.

Les arbres existants et plantés en canopée forment une trame aérienne irrégulière qui rythme l'espace du jardin. Ils sont plantés seuls et de façon «disséminés» à la façon d'un parc et d'un jardin botanique. Associés à la structure fuyante des murets et des massifs colorés, une perception d'infini et de liberté des parcours pourra se dégager.

De multiples typologies et variétés de fruitiers seront plantés dans la lanière nord pour conforter et diversifié les ligneux existants conservés. Cette strate arborée de fruitiers (de préférence endémique) est la charpente boisée de multiples situations de jardin. L'objectif est que ces jardins colonisent et diffusent de proche en proche la nature comestible concrètement et fertile socialement.

Concernant la strate arbustive et herbacée, le jardin livrera, saison après saison, son caractère qui mêle esprit libre et d'esthétique soignée. La composition végétale, enrichie de ligneux et de vivaces, rendra ce site plus ouvert et accueillant de l'extérieur mais également plus intime de l'intérieur.

Ainsi, **le parc est conçu comme une large prairie de jeux**, dans laquelle les arbres existants maintenus structurent la trame végétale. Peu d'aménagement sont nécessaires. Les noues en limite sont épaissies grâce à des bandes de vergers et de jardins partagés. Des bulles de jeux en sol souple s'immiscent ponctuellement entre ces lignes vivrières et pédagogiques afin d'enrichir la programmation du parc.

En limite sud, des cheminements, passages et ouvertures sont possibles vers le futur parc sportif. Ce grand parc « citoyen », structuré autour des arbres existants conservés et du verger collectif et comestible, sera une succession de lieux de rencontres et de convivialité en prolongement des équipements associatifs présents et futurs.

Scénario paysager 1 : La promenade publique

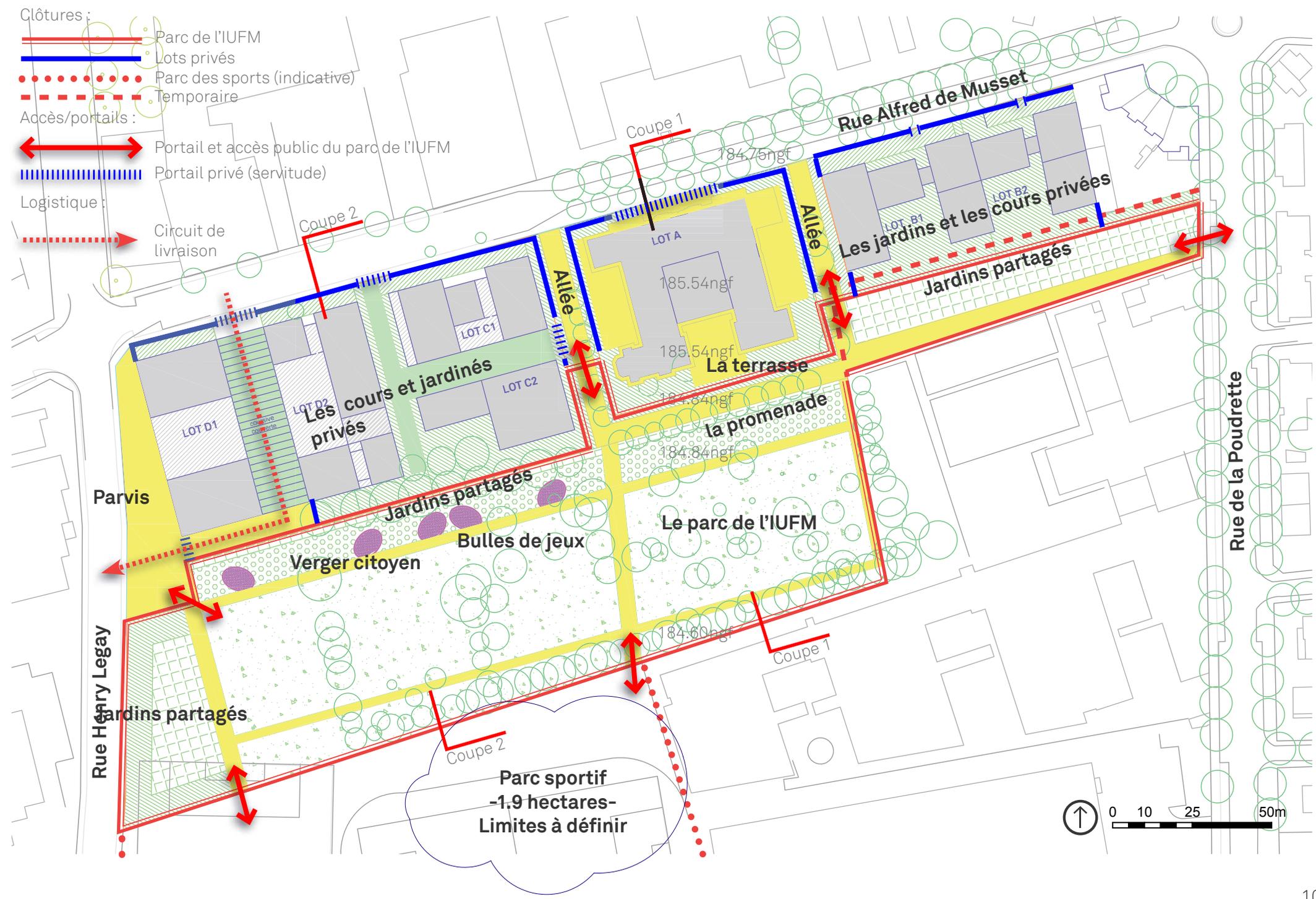


Scénario paysager 1 : La promenade publique

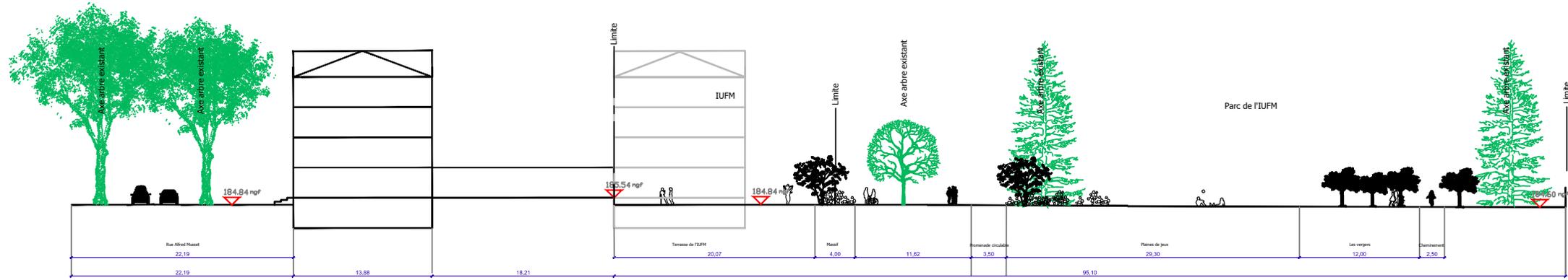
Espaces (en m²) \ Invariants	Les deux allées nord/sud	Les aménagements du lot A	Les cœurs d'îlot	Le parvis minéral ouest	La promenade du parc est/ouest	Le parc de l'IUFM	
Cheminement	2447			1341	4309	1146	
Balcons et terrasses		498					
Espaces verts ornementaux	155				348		
Cours jardinés privées			3733				
Jardins partagés						996	
Vergers citoyens partagés						2005	
Aires de jeux						375	
Pelouse de jeux et de détente						10483	
Logistique et livraison			912				
Total	2602	0	4645	1341	4657	15005	28250

*Avant métré niveau sommaire

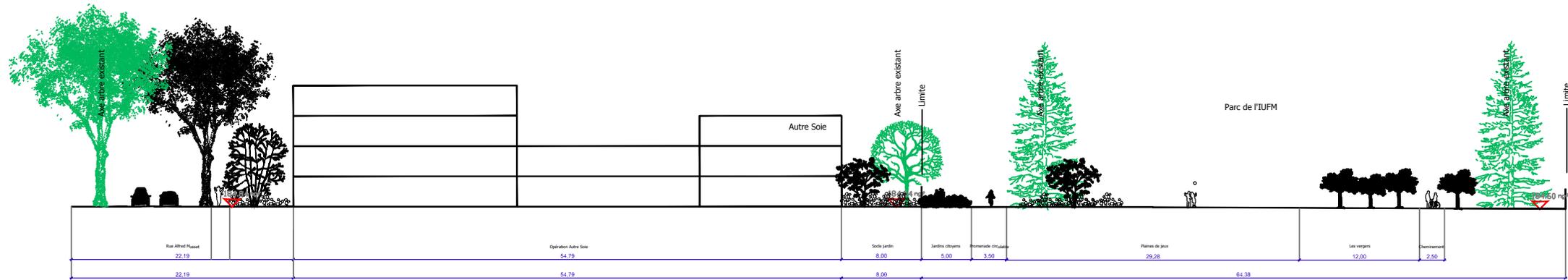
Scénario paysager 2 : Les cours privées et les jardins publics



Les paysages transversaux de l'autre soie



Coupe 1



Coupe 2

Scénario paysager 2 : Les cours privées et les jardins publics

Les aménagements urbains et paysagers du scénario 2 composent **des lieux plus intimistes mais aussi plus introvertis** que le scénario 1.

Autour du lot A, les allées publiques sont plus discrètes voir même confidentielles. Elles ne permettent pas de maintenir des perspectives nord/sud généreuses. Leur statut ne permet pas non plus d'être support à une trame d'aménagement future.

La large promenade publique est/ouest du scénario 1 intègre l'emprise du parc de l'IUFM **sous la forme d'un simple cheminement piéton**. Ce profil et cette implantation plus modeste ne permet plus d'inscrire le quartier dans son contexte et dans la chaîne des équipements. Elle assure une continuité douce et jardinée entre la rue de la poudrette et le rue Henry Legay.

Les sujets arborés existant incorporent directement les franges végétales en pied des opérations. Les cours jardinés privées colonisent largement les cœurs d'îlot et les pieds des bâtiments y compris ceux de la Maison Jeanne d'Arc qui devient eux aussi privés.

Ces espaces sont des aménagements libres et évolutifs selon la volonté des habitants. Ces lieux de rencontre et de vie associative sont limités aux îlots. Ils ne communiquent pas avec les aménagements du parc.

En façade est du lot D1, une cours devient desserte et emprise logistique afin de répondre aux besoins de la nouvelle salle accueillant du public. Accessible depuis la rue Alfred de Musset au nord, cette voie de desserte privée débouche sur une antenne également privée au sud.

Pour le scénario 2, l'ambition du projet paysager de l'Autre Soie est également de convertir le jardin peu valorisé et plein de potentialités d'aujourd'hui en un parc « citoyen » plus vaste et plus riche en habitudes et en usages ainsi qu'autour d'un mode de fonctionnement où la gestion et la cueillette sont supports pédagogiques.

Les limites existantes du jardin existant sont étirées vers la rue Henry Legay pour créer le parc de l'IUFM. Les limites sont traitées avec un dispositif simple de clôture

doublé de jardins de part et d'autres et colonisée par une frange de lianes comestibles plantées côté parc. Les jardins présents de chaque côté de la limite permettront d'intégrer la clôture.

Comme pour le scénario 1, des arbres existants seront conservés et d'autres abattus. Leur conservation ou non, sera étudiée en fonction de leur qualité esthétique, leur bon état sanitaire ainsi que par rapport à l'évolution de la topographie et des perceptions du lieu.

Différentes strates végétales vont s'appuyer sur les sujets existants conservés pour matérialiser le nouveau parc.

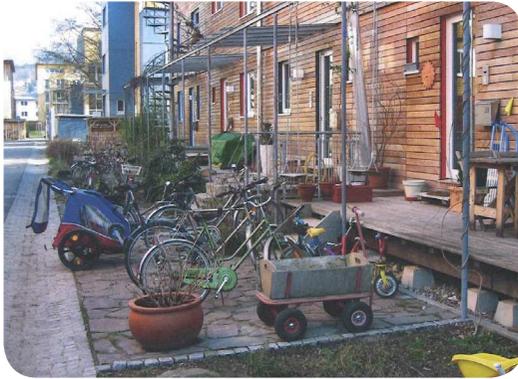
Les arbres existants et plantés en canopée forment une trame aérienne irrégulière qui rythme l'espace du jardin. Ils sont plantés seuls et de façon « disséminés » à la façon d'un parc et d'un jardin botanique. Associés à la structure fuyante des murets et des massifs colorés, une perception d'infini et de liberté des parcours pourra se dégager.

De multiples typologies et variétés de fruitiers seront plantés dans la lanière nord pour conforter et diversifié les ligneux existants conservés. Cette strate arborée de fruitiers (de préférence endémique) est la charpente boisée de multiples situations de jardin. L'objectif est que ces jardins colonisent et diffusent de proche en proche la nature comestible concrètement et fertile socialement.

Ainsi, **le parc est conçu comme une large prairie de jeux**, dans laquelle les arbres existants maintenus structurent la trame végétale. Peu d'aménagement sont nécessaires. Les clôtures en limite sont épaissies grâce à des bandes de vergers et de jardins partagés. Des bulles de jeux en sol souple s'immiscent ponctuellement entre ces lignes vivrières et pédagogiques afin d'enrichir la programmation du parc.

En limite sud, des cheminements, passages et ouvertures sont possibles vers le futur parc sportif. Ce grand parc « citoyen », structuré autour des arbres existants conservés et du verger collectif et comestible, sera une succession de lieux de rencontres et de convivialité en prolongement des équipements associatifs présents et futurs.

Scénario paysager 2 : Les cours privées et les jardins publics



Scénario paysager 2 : Les cours privées et les jardins publics

Espaces (en m²)	Invariants	Les deux allées nord/sud	Les aménagements du lot A	Les cœurs d'îlot	Le parvis minéral ouest	La promenade du parc est/ouest	Le parc de l'IUFM
Cheminement et pause		535			1095	1360	1908
Balcons et terrasses			1259				
Espaces verts ornementaux			1321				
Cours jardinés privées				4994			
Jardins partagés							2958
Vergers citoyens partagés							2200
Aires de jeux							375
Pelouse de jeux et de détente							10349
Logistique et livraison				1155			
Total		535	1321	6149	1095	1360	17790
							28250

*Avant métré niveau sommaire

Les grands axes de composition

Comparatif : ambiances et références du quotidien



Place de la mairie de Villeurbanne

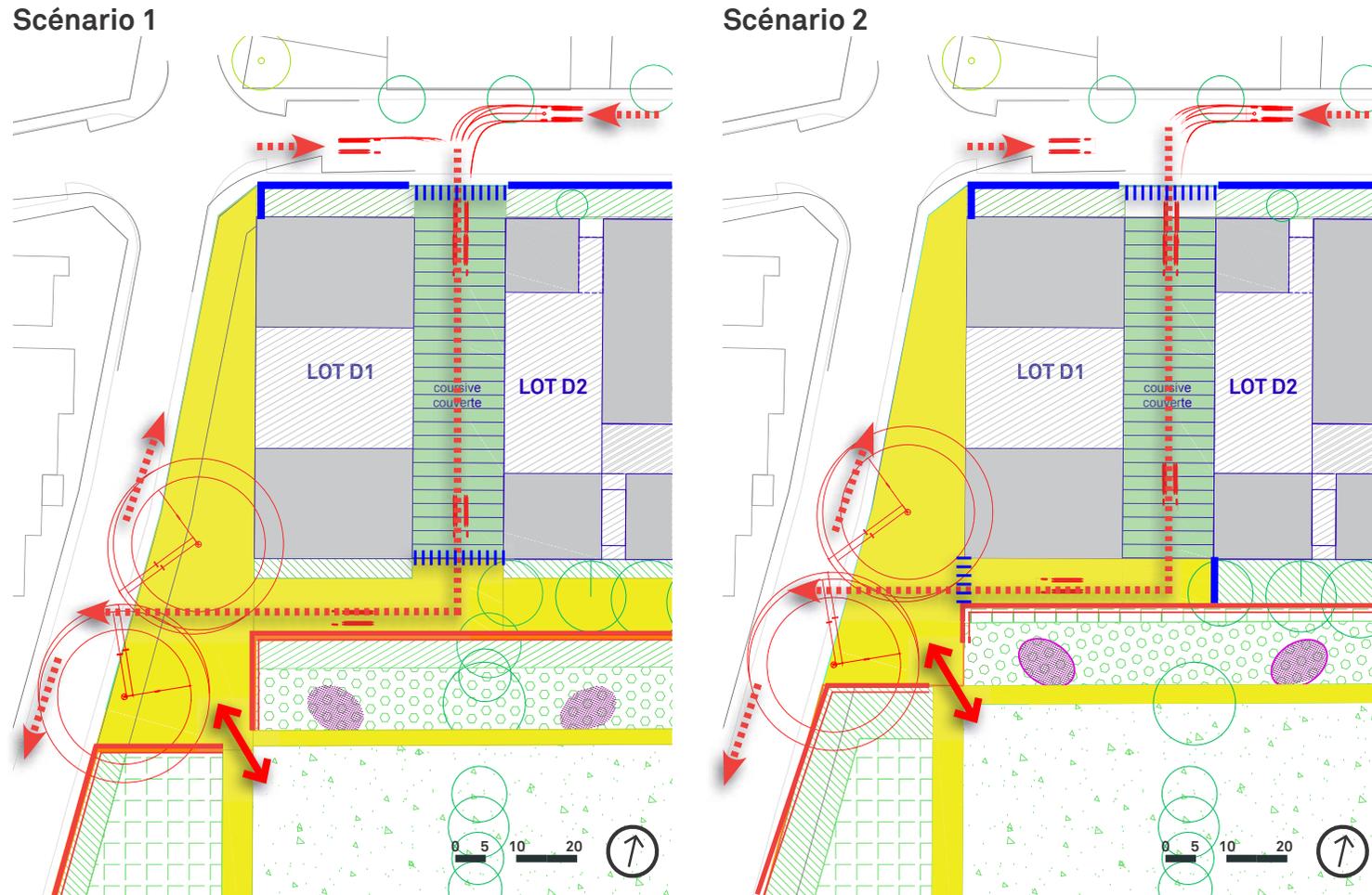


Parc de l'UFM existant



Place Blandan à Lyon 9

Étude sommaire des girations des véhicules de livraison autour du lot D



Une aire de livraison et de déchargement du matériel est aménagée à l'est de la salle de spectacle du Lot D, sous la coursive couverte. L'aire de livraison est accessible au nord par une voie à sens unique. La sortie est au sud.

Sur deux scénarios d'espaces publics, les girations sommaires ci-dessus ont été effectuées. En attente des études ultérieures et de la définition des besoins réels en terme de méthode et de moyen de livraison et de logistique, le bloc utilisé pour réaliser cette giration est un véhicule lourd de 7.5 mètres de long. Une vitesse moyenne de 10km/h (5km/h au droit des points singuliers) a été utilisée avec une giration de diamètre 11 et 14.5 mètres. Le scénario n°2 est le plus juste et le plus contraint en terme de passage. Des études de giration avec un type de véhicule définis selon les besoins réels du programme et du projet seront à développer dans les prochaines études.

Scénario dense intégrant des césures- Plu URc1a



Ensoleillement = Octobre 14h



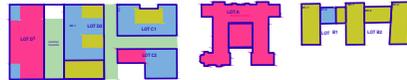
Coefficients de mise en forme architecturale :

Activité/ Commerce
Ratio : 0.8

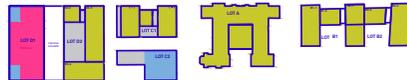
CCO
Ratio : 0.8

Logement
Ratio : 0.7

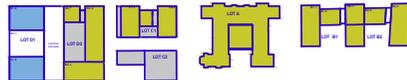
RDC



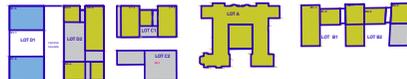
R+1



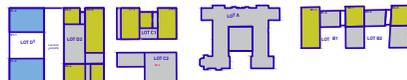
R+2



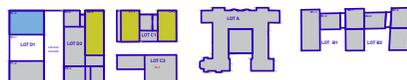
R+3



R+4



R+5



LOT D (zone C)	LOT D1												LOT D2																													
	Bat D1-1 CCO						Bat D1-2 Alynea						Bat D1-3 ??						Bat D2-1						Bat D2-2						Bat D2-3						Bat D2-4					
	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP	Prog.	Surf. Cont.	SDP												
	Siège Alynea						ESS						Accès + locaux						lgts abordables						Access social																	
R+5							468	374,4				0							146	102,2					470	329				0												
R+4							468	374,4				468	374,4							146	102,2					470	329				258,3											
R+3							468	374,4				468	374,4							146	102,2					582	407,4				424	424	296,8									
R+2							468	374,4				468	374,4							146	102,2					582	407,4				424	424	296,8									
R+1							468	374,4				468	374,4							146	102,2					582	407,4				424	424	296,8									
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										
RDC																																										